



Aix-en-Provence, le 31  
décembre 2013

Bureau national du SNCTA  
1, Rue Vincent Auriol  
13617 Aix-en-Provence Cedex 1  
Tél : 04.42.33.77.66  
Fax : 04.42.33.78.95

à

Monsieur Patrick GANDIL  
Directeur Général de l'Aviation Civile  
50, rue Henry Farman  
75720 PARIS CEDEX 15

Copie à : Cabinet Ministère, SG, DSNA, DO

Monsieur le Directeur Général,

Le SNCTA a prouvé son attachement à la qualité du service rendu aux usagers en faisant le choix de s'inscrire dans une démarche de prévention des conflits. Ainsi, depuis que nous exerçons notre mission syndicale dans le cadre de la charte d'alarme sociale signée en juin 2009, nous n'avons déposé qu'un seul préavis de grève nationale, sur la question de la spécificité des ICNA à prendre en compte dans l'application de la loi Woerth, fin septembre 2010.

Nous avons pourtant le regret de vous informer que nous avons pris la décision de ne plus nous inscrire dans cette démarche et de retirer notre signature de la charte de l'alarme sociale, et ce pour deux motifs.

Le premier est le non-respect de la parole que vous nous avez donnée en janvier 2012, suite à une alarme sociale sur la question des primes des ICNA. Vous vous êtes alors personnellement engagé, dans une annexe au relevé de conclusion, à verser un complément de primes équivalent à 600 euros à chaque ICNA en décembre 2012 et à engager un travail sur un mécanisme de revalorisation de leur régime indemnitaire en dehors de tout protocole. Nous ne pouvons que constater aujourd'hui que le paiement de la deuxième partie de la revalorisation au titre du retour sur le trafic 2011 n'a pas été effectué. En outre, pour 2012, aucun examen des chiffres n'est prévu, quant à 2013, les réponses que nous avons pu obtenir de vos représentants varient du « rien » au « peut-être, si nous parvenons à mettre en œuvre un nouveau régime pour tous les corps techniques de la DGAC ».

Le second est le non-respect de la parole donnée, suite à une alarme sociale déposée il y a un an, aux personnels de Grenoble et de Metz-Nancy-Lorraine quant à leur accompagnement social en cas de reclassement de leur approche. Alors que pour Grenoble vous continuez d'évoquer ouvertement le transfert, et que pour MNL vous ne le confirmez ni ne l'infirmez, revenir ainsi sur des engagements écrits envers les personnels est proprement scandaleux. Comment croire que de telles décisions ou un tel mépris des engagements peuvent ramener la confiance des personnels ? Nous vous avons d'ailleurs envoyé à ce sujet un nouveau courrier le 10 décembre dernier, courrier auquel nous n'avons reçu aucune réponse.

Monsieur le Directeur Général, nous constatons aujourd'hui après deux années passées à revenir sur des décisions prises, que le dialogue social à la DGAC n'existe plus. Aussi ne nous est-il plus possible de continuer, seuls, à nous inscrire dans la logique constructive de l'alarme sociale.

Tout mécontentement sera donc désormais sanctionné par un préavis de grève des contrôleurs aériens.

Veillez croire, Monsieur le Directeur, en nos respectueuses salutations.

Le Bureau National du SNCTA,



Philippe BIOL



Frédérique CHATO



Domitille COSTES



Cyrille VINCENT